

Les réserves de la Biosphère L'harmonie retrouvée

Charles Roberge

Number 65, Summer 1995

Pays paysages

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17269ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roberge, C. (1995). Les réserves de la Biosphère : l'harmonie retrouvée. *Continuité*, (65), 39–41.

L'harmonie retrouvée



Le parc des Hautes Gorges. Photo : Louise Paquin

En 1989, la région de Charlevoix se voyait attribuer le statut de Réserve de la Biosphère en raison de ses qualités exceptionnelles. De par le monde, quelque 324 territoires ont reçu de l'UNESCO un tel statut. Leur dénominateur commun : nature sauvage et nature domestiquée s'y côtoient, rappelant à l'homme qu'au départ était l'harmonie. Et qu'avec un peu de bonne volonté...

PAR CHARLES ROBERGE,
SPÉCIALISTE EN TOURISME ET EN ENVIRONNEMENT

Mariage impressionnant entre la mer et la montagne, la forêt et les côtes, la région de Charlevoix obtenait, en 1989, le statut de Réserve mondiale de la Biosphère, accordé par l'UNESCO. Le territoire couvre une superficie de 5500 km² qui s'étend de Petite-Rivière-Saint-François à Saint-Fidèle et du fleuve Saint-Laurent à la réserve faunique des Laurentides. Près de 30 000 personnes réparties dans plus d'une vingtaine de municipalités habitent ce territoire.

Le statut de Réserve de la Biosphère peut favoriser l'intégration de considérations environnementales dans les activités humaines ainsi que l'implication des citoyens dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Une vision nouvelle

De toutes les visions qui peuvent s'appliquer aux paysages, l'approche « holistique » ou globale semble tout à fait convenir à notre réalité de fin de millénaire. Une telle vision se distingue de la façon traditionnelle de considérer les parcs nationaux et les autres aires

protégées. On peut l'appliquer aux Réserves de la Biosphère, qui se veulent plus englobantes et qui considèrent tous les éléments d'un environnement donné, y compris l'être humain.

La structure de l'organisme qui gère la Réserve de la Biosphère permet une large représentation des divers intérêts (monde municipal, secteur du tourisme, de l'industrie, de l'éducation, de la forêt, etc.), tout en favorisant l'implication des simples citoyens. La souplesse de cette formule ainsi que la concertation du milieu qu'elle sollicite offrent des possibilités immenses. En définitive, on vise le renforcement du sentiment d'appartenance des Charlevoisiens à leur environnement et, partant, un sens plus grand des responsabilités dans leurs activités quotidiennes.



La taïga du parc des Grands Jardins.

La relation qu'entretiennent les communautés locales avec les aires protégées demeure un point sensible et délicat dans le domaine de la conservation. Le défi est de savoir inciter la population à respecter les sites naturels de sa région.

Dans Charlevoix, les gens sont pour la plupart conscients des ressources de leur environnement et savent plutôt bien gérer les ressources naturelles. Dans la mesure où une communauté locale a des intérêts vitaux dans le maintien d'aires protégées vigoureuses et stables sur son territoire, elle convient d'assumer certaines responsabilités dans leur protection et leur mise valeur.

Le parc des Grands Jardins

Partie intégrante du massif des Laurentides, le parc de conservation des Grands Jardins, créé en 1980, s'étend sur une superficie de 310 km². Visité depuis plus d'un siècle, il offre des paysages et une végétation de taïga à seulement 120 km de la ville de Québec. Des caribous, espèce faunique inhabituelle à cette latitude, y forment le troupeau le plus au sud en Amérique du Nord.

Qu'est-ce qu'une « réserve de la biosphère » ?

L'expression « réserve de la biosphère » est une désignation que l'UNESCO attribue à certains territoires dans le cadre de son programme « l'Homme et la biosphère » (MAB), mis sur pied en 1976. Elle signifie que la région offre de bons exemples d'harmonisation entre la conservation et le développement. Le terme « biosphère » indique que la zone est reliée au programme MAB de l'UNESCO, et le mot « réserve » signifie qu'il y a déjà sur le territoire des zones protégées.

A long terme, un réseau mondial de Réserves de la Biosphère devrait être créé, représentant les principaux écosystèmes du globe, les diverses formes d'utilisation et les modes d'adaptation de l'homme. La désignation ne peut être attribuée que si le territoire comprend certaines superficies intactes permettant d'établir des comparaisons avec les régions voisines exploitées par l'homme pour ses besoins.

Le Québec compte deux Réserves de la Biosphère : à celle de Charlevoix s'ajoute la Réserve du mont Saint-Hilaire (55 km²). On retrouve quatre autres Réserves de la Biosphère au Canada : deux en Ontario (Long Point, 262 km², et L'Escarpement du Niagara, 200 km²), une au Manitoba (Riding Mountain, 3000 km²) et une dernière en Alberta (Waterton, 520 km²).

Jusqu'au printemps 1989, la gestion des activités de ce parc de conservation relevait presque entièrement du ministère québécois responsable des parcs. Ce dernier accordait peu de ressources financières et humaines à la mise en valeur du parc. Mais, dans la foulée des actions qui ont conduit en 1989 à l'acquisition du statut de Réserve de la Biosphère, les gens de Charlevoix ont entrepris, en 1990, une démarche collective visant à reprendre en main le sort du territoire du parc des Grands Jardins.

Ainsi est née la Société charlevoisienne de mise en valeur du parc des Grands Jardins, qui regroupe divers organismes régionaux, telles la municipalité de Saint-Urbain, voisine du parc, la municipalité régionale de comté, l'Association touristique régionale et la Chambre de commerce.

Cet organisme, né de la concertation des forces vives du milieu, a depuis pris en charge les activités de plein air et d'interprétation du milieu naturel. Il pourrait en outre se voir confier prochainement la responsabilité de toutes les autres activités du parc par le gouvernement du Québec. En quelques années, la Société charlevoisienne a fait la preuve qu'elle pouvait gérer efficacement les activités dont elle avait la charge et mettre en valeur de larges portions du

Dans la mesure où une communauté locale a des intérêts vitaux dans le maintien d'aires protégées vigoureuses et stables sur son territoire, elle convient d'assumer certaines responsabilités dans leur protection et leur mise valeur.

territoire du parc, devenant ainsi un partenaire dynamique du gouvernement.

À ce jour, c'est plusieurs dizaines de milliers de dollars que la Société a investis, notamment dans l'amélioration des équipements qui lui sont confiés et dans l'aménagement des diverses infrastructures. L'écotourisme se développe, des emplois sont créés, le parc devient peu à peu un actif pour la région.

Une approche différente

Le réseau mondial des parcs nationaux existe depuis une centaine d'années. Mais la protection de ces sites naturels n'apporte pas nécessairement de solutions aux problèmes que causent les impacts de l'homme sur la nature. Le statut de Réserve de la Biosphère peut-il inciter la population locale à être plus soucieuse de son environnement, à jouer un rôle plus important dans la gestion du territoire ?

Les Réserves de la Biosphère permettent une approche différente. Ces territoires sacrés sont une invitation à l'excellence, un appel à la préservation de la biodiversité. Ils s'inscrivent dans un réseau planétaire. Dans cet écosystème, la population locale est partie intégrante et elle doit pouvoir y trouver réponse à ses besoins essentiels.

Mais l'appui mitigé des gouvernements et l'absence de statut légal pour les Réserves de la Biosphère empêchent ces dernières de jouer véritablement leur rôle et les condamnent à demeurer des structures fragiles.

De façon plus particulière, les gouvernements canadien et québécois, qui ont adhéré à la Convention sur la biodiversité, devraient reconnaître l'importance du programme MAB de l'UNESCO et soutenir les Réserves de la Biosphère de leur territoire. Cet appui pourrait se manifester de façon à renforcer la structure bénévole qui, comme dans le cas de Charlevoix, dirige la destinée de la Réserve de la Biosphère.

Après quelques années d'existence, un des apports intéressants et novateurs de la Réserve de la



Le village de Saint-Irénée, dans Charlevoix.

Photo : François Rivard

Biosphère de Charlevoix concerne le développement régional. En effet, en constituant et en animant une Réserve de la Biosphère en territoire habité, les Charlevoisiens confirmaient l'importance qu'ils accordent à un développement local harmonieux. C'est ainsi qu'on a pu assister, au cours des dernières années, à un foisonnement d'actions dans Charlevoix.

Un projet collectif

La Réserve de la Biosphère de Charlevoix est en quelque sorte l'expression tangible d'un projet collectif, toujours en devenir. Les actions entreprises s'inscrivent dans la recherche d'une nouvelle forme de développement.

Dans Charlevoix, la montagne et la mer se rencontrent, créent des paysages qu'anime la population ; c'est ce caractère particulier qu'il faut sauvegarder. Dans cette région, les actions entreprises par les corporations locales se sont non seulement révélées des réussites, mais elles ont favorisé l'émergence d'un projet collectif charlevoisien. ◀

Milxx

Design

709, avenue Campbell Greenfield Park (Québec) J4V 1Y5



[514] 923 0761



[514] 923 0802

ART & COMMUNICATION INC.

transcende le réel par la «mise en exposition»